



1. Le requérant était employé au rang de Sous-Secrétaire général en tant que Représentant spécial conjoint adjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général des Nations Unies, à la Mission des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine au Darfour (MINUAD). Il était en poste à El-Fasher, au Darfour (Soudan). Le 16 mars 2010, il a déposé une requête auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à Nairobi, dans laquelle il attaque la décision du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, lui reprochant d'avoir délibérément violé diverses dispositions du Règlement du personnel, des règlements et textes administratifs relatifs aux obligations des membres du personnel en matière de déclaration financière.

2. Suite à une audience tenue le 21 septembre 2010, le Tribunal rend l'ordonnance 189, accordant le recours en arbitrage au requérant pour un renvoi de cette affaire en médiation.

3. Le 29 septembre 2010, le Directeur des services de médiation du Bureau des

Cas n°: UNDT/NBI/2010/048

Jugement n°: UNDT/2011/029

*(Signé)*

Juge Shaw

Ainsi jugé le 4 février 2011

Déposé au Greffe le 4 février 2011

*(Signé)*

Jean-Pelé Fomété, Greffier,

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Nairobi